



Bordereau de versement Taxe d'apprentissage 2020



Participez activement à la formation des ingénieurs de Télécom Paris, première grande école française d'ingénieurs du numérique, classée dans le Top 5 des grandes écoles françaises d'ingénieurs

La formation d'un ingénieur nécessite des ressources importantes. En versant votre taxe d'apprentissage à Télécom Paris, vous lui donnerez les moyens de poursuivre son évolution et de maintenir son niveau d'excellence pour la formation des meilleurs ingénieurs du numérique.

Votre Entreprise

Nom

Adresse

CP..... Ville.....

N° Siret

Nom et Prénom du contact

Téléphone Courriel.....

Montant du versement à Télécom Paris Euros

Modalités de versement

- Virement (à privilégier) :
BIC : TRPUFRP1 / IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0045 088,
en précisant la référence TP-TA2020 et le SIRET de votre entreprise.
Le bordereau de versement est à renvoyer de préférence par courriel à : ac-compta@imt.fr
- Chèque :
à l'ordre de l'**agent comptable de l'IMT**
à renvoyer accompagné du bordereau de versement à :
Direction Générale de l'IMT
19 place Marguerite Pery 91120 Palaiseau
à l'attention de Mme Catherine LOBEAU
Chef du service comptabilité

Le bordereau de versement est indispensable pour que Télécom Paris puisse vous faire parvenir le reçu libératoire attestant de votre versement

Nous vous remercions pour votre soutien à Télécom Paris

Date limite de versement : 30 juin 2020

Contact: taxe@telecom-paris.fr

Télécom Paris :
- Code UAI : 0912407X
- SIRET : 180 092 025 00162